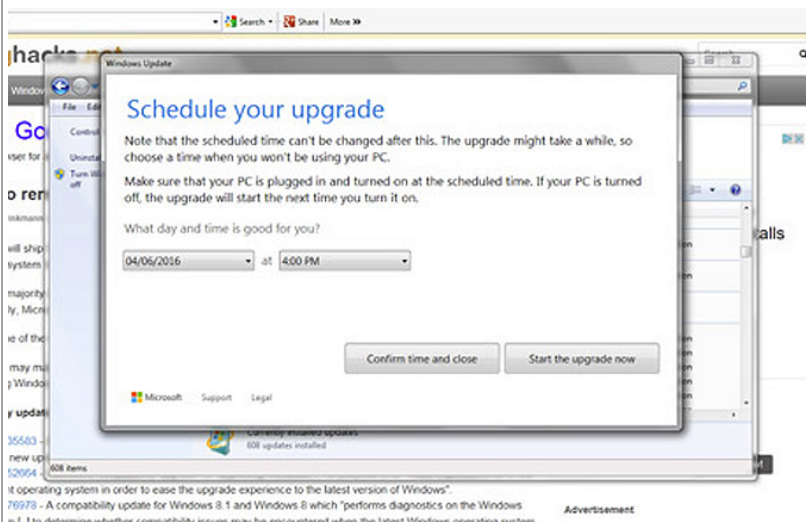


# Microsoft supprimerait carrément la possibilité de refuser Windows 10



Selon une capture d'écran diffusée par The Register, Microsoft changerait à nouveau de méthode pour imposer la mise à jour vers Windows 10. Cette fois littéralement.



Le site britannique The Register publie ainsi la capture d'écran réalisée par un lecteur, qui montre qu'en lieu et place de la popup, Windows 7 lui a affiché une fenêtre qui impose de programmer une mise à jour vers Windows 10, avec un réglage de la date et de l'heure de l'opération. Il y a deux boutons sur la fenêtre ; le premier qui permet de confirmer la date et l'heure saisis ; le deuxième qui permet de demander une mise à jour immédiate.

Il n'y a aucun autre bouton pour refuser la mise à jour, ni de bouton « X » pour fermer la fenêtre (ce que Microsoft prenait de toute façon pour un accord).

## COMMENT FAIRE ?

Les utilisateurs qui souhaitent refuser la mise à jour pourront toujours mettre une date de programmation très lointaine. Notez qu'au pire, en cas de mise à jour involontaire, il est possible de revenir vers Windows 7 ou Windows 8 en refusant d'accepter les conditions d'utilisation de Windows 10, présentées lors du premier lancement du système d'exploitation.

Le refus entraîne en effet une annulation de l'installation de Windows 10 puisque, même s'il peut forcer l'installation des fichiers du système, Microsoft ne peut pas encore obliger l'utilisateur à accepter son contrat.

La mise à jour vers Windows 10 reste gratuite jusqu'au 29 juillet 2016. Il faudra ensuite payer une licence. Notez que si vous avez déjà effectué la mise à jour et que vous devez réinstaller votre système, la gratuité de Windows 10 ne vaudra que si vous réinstallez l'OS sur le même ordinateur, reconnu par ses principaux composants. En cas de changement de carte mère ou de processeur par exemple, il devrait être imposé d'acheter la licence de Windows 10, auquel vous vous serez habitué...

Auteur : Guillaume Champeau



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Microsoft supprimerait carrément la possibilité de refuser Windows 10 – Tech – Numerama